



Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade  
Tél. 46.36.18.41

La Tremblade le 27 Novembre 1986

Monsieur l'Administrateur  
des Affaires Maritimes

17 320 MARENNES

754/86 C.S.R.U.

**OBJET : Réglementation de la pêche sur les gisements naturels  
huîtres salubres et insalubres du bassin de Marennes  
Oléron (1986.1987).**

-----

Les dates proposées pour l'ouverture et la fermeture  
de la pêche des huîtres nous paraissent tout à fait correctes  
puisque les gisements salubres et insalubres ne sont pas  
pêchables en même temps. Nous n'avons pas de remarques  
particulières à faire.

Le Chef de District CSRU  
D. MASSON

Copie : dossier  
          chrono